



ENSEIGNEMENT PUBLIC
 CGT Educ'action - case 549 - 263, rue
 de Paris - 93515 MONTREUIL cedex
 Tél. 01.48.18.81.47 - Fax : 01.49.88.07.43
unsen@ferc.cgt.fr
www.unsen.cgt.fr

**FICHE
 DE SUIVI SYNDICAL**
**Lauréats concours
 2012**
BO n°13 du 29 mars 2012

ENSEIGNEMENT PRIVE
 SNEIP-CGT - case 544 - 263, rue
 de Paris - 93515 MONTREUIL cedex
 Tél. 01 42 26 55 20 - Fax : 01.49.88.07.43
contact@cgt-ep.org
<http://www.cgt-ep.org/>



▶ ATTENTION : VŒUX SUR « Sial », DU 2 MAI AU 17 JUIN 2012

<http://www.education.gouv.fr/pid60/sial-systeme-information-aide-aux-laureats.html>

NOM : PRÉNOM : Date de naissance :

ADRESSE AFFECTATION ACTUELLE (IUFM, université, établissement d'exercice) :

.....CODE POSTAL : COMMUNE :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....CODE POSTAL : COMMUNE :

Fixe : / / / / / et portable / / / / / MEL :

▶ SITUATION DE L'ANNEE EN COURS (entourez et/ou complétez la catégorie correspondante)

▪ MAÎTRE-SSE- AUXILIAIRE ▪ VACATAIRE ▪ CONTRACTUEL ▪ ETUDIANT-E- ▪ SANS EMPLOI ▪ INSTITUTEUR-TRICE- / PE

▪ ETUDIANT-E- inscrit à l'IUFM ▪ CYCLE PREPA. PLP Ext. / Int. ▪ CERTIFIE-E- ▪ PLP ▪ AED ▪ ENS

▪ AUTRE CORPS (à préciser) : ▪ REPORT DE STAGE (motif) :

▪ FONCTIONNAIRE TITULAIRE HORS EDUCATION NATIONALE (Etat, hospitalier, territorial) :

▪ NON-TITULAIRE HORS EDUCATION NATIONALE (Etat, hospitalier, territorial) :

▶ CONCOURS (cochez la case correspondant à votre concours)

	AGREGES	CAPES	CAPET	CAPEPS	PLP	CP - CA PLP	CPE	COP
EXTERNE	▪	▪	▪	▪	▪	▪	▪	▪
INTERNE	▪	▪	▪	▪	▪	▪	▪	▪
3 ^{eme} CONCOURS	▪	▪	▪	▪	▪	▪	▪	▪

INTITULÉ EXACT DU CONCOURS (Spécialité/Option/Mention compl.) : Année d'obtention du concours : 20.....

▶ OPTION D'AFFECTATION SAISIE INTERNET

- /// AFFECTATION COMME FONCTIONNAIRE STAGIAIRE (cf. p.2)
- /// REPORT DE STAGE A- études doct^{ales} B- Prépa agrégation C- S.N. volontaire D- Séjour étranger E- Congé maternité F- Congé parental G- ENS
- /// AFFECTATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR UN POSTE DE PRAG ou PRCE
- /// MAINTIEN DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat lauréats de l'agrégation externe uniquement)
- /// AFFECTATION D'AGRÉGÉ DANS UNE CLASSE PRÉPARATOIRE AUX GRANDES ÉCOLES OU UNE SECTION DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS
- /// DÉTACHEMENT EN QUALITÉ DE STAGIAIRE
- /// AFFECTATION EN CENTRE DE FORMATION DES CONSEILLERS D'ORIENTATION - PSYCHOLOGUES
- /// AFFECTATION DANS UNE COLLECTIVITÉ D'OUTRE MER

▶ VŒUX ACADEMIQUES 6 (4 pour les COP) par ordre d'entrée (sauf pour les lauréats déjà titulaires du 2nd degré maintenus dans leur académie d'exercice)

1)	4)
2)	5)
3)	6)

* Conditions particulières pour les académies de Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Nouvelle Calédonie et Polynésie

▶ CORRESPONDANCE AVEC LE SERVICE DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Pour toute correspondance : mentionner « gestion des stagiaires » et préciser la discipline ; joindre une copie de la fiche de synthèse de saisie des vœux sur Sial. **Faites une copie de votre courrier à la CGT**

Coordonnées : DGRH, Bureau des Affectations et Mutations des personnels du 2nd degré (DGRH-B2-2) 72, rue Regnault - 75243 PARIS Cedex 13.

Renseignements téléphoniques : du 2 mai au 15 juin 2012 au 01 55 55 54 54.

► SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié-e-(au plus tard 14.07.11) PACS (au plus tard 13.07.12) Veuf -ve- Divorcé-e- Vie
 maritale avec enfant(s)
 N^{bre} d'enfant(s) à charge ou à naître (de moins de 20 ans au 13.07.2012) : (au 01.09.2012) : Lieu de résidence privée :

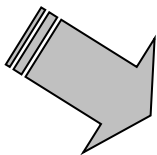
► SITUATION du -de la- CONJOINT(E) au 13.07.2012 POUR LE RAPPROCHEMENT DE CONJOINT UNIQUEMENT

Profession (le conjoint doit obligatoirement exercer une activité professionnelle) :
 Secteur privé Inscrit-e- au pôle Emploi Fonctionnaire titulaire Fonctionnaire non-titulaire Fonctionnaire stagiaire
 Commune résidence professionnelle :Code postal :
 Commune résidence privée :Code postal :

Je calcule mon barème

► BAREME d'AFFECTATION SUR UNE ACADEMIE ou en CENTRE DE FORMATION (COP)

RANG DE CLASSEMENT AU CONCOURS : les promotions sont divisées en déciles (1 décile = le nombre de reçus divisé par 10)		
1 ^{er} décile : 150 points	5 ^e décile : 90 points	8 ^e décile : 45 points
2 ^e décile : 135 points	6 ^e décile : 75 points	9 ^e décile : 30 points
3 ^e décile : 120 points	7 ^e décile : 60 points	10 ^e décile : 15 points
4 ^e décile : 105 points		Liste complémentaire : 0 point
TRAVAILLEUR HANDICAPE ou BENEFICIAIRE de L'OBLIGATION D'EMPLOI : 1 000 points	
BONIFICATION SPECIFIQUE		
Lauréats de l'agrégation (sur tous les vœux)----- > 100 points	
SITUATION FAMILIALE		
Rapprochement de conjoint dans l'académie ou les académies limitrophes où travaille et réside le conjoint (conditions examinées au 13.07.2012)----- > 150 points	
Par enfant à charge (de moins de 20 ans au 01.09.2012) ----- > 75 points	
SITUATION PROFESSIONNELLE DECLAREE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION AU CONCOURS		
Enseignants et CPE contractuels du 2 nd degré de l'Education nationale (un an effectif équivalent temps plein sur les deux dernières années hors périodes de congés) uniquement sur le Vœu 1- ----- > 500 points	
Les fonctionnaires titulaires de la Fonction publique hospitalière ou territoriale sur leur ancienne académie--> 500 points	
		(*)
TOTAL :		
(*) En cas d'égalité de barème, prise en compte d'abord de l'ordre des vœux, puis de la situation familiale, et la date de naissance.		



FAIRE IMPERATIVEMENT UNE IMPRESSION de la FICHE SYNTHESE
 qui récapitule la saisie des vœux et la copie des pièces justificatives envoyées,
 Eléments à joindre au PRESENT DOSSIER et A ENVOYER A :

- **CGT EDUC'ACTION** - case 549 – 263, rue de Paris – 93515 MONTREUIL cedex -
 mél : unsen@ferc.cgt.fr ou unsen.elus@ferc.cgt.fr – Fax : 01.49.88.07.43
- **SNEIP CGT** - case 544 – 263, rue de Paris – 93515 MONTREUIL cedex -
 mél : contact@cgt-ep.org – Fax : 01.49.88.07.43



Si vous n'êtes pas encore adhérent-e- à la CGT,
 il n'est pas trop tard pour en faire la demande.

Je souhaite recevoir un bulletin d'adhésion

NOM : PRENOM :

A : LE :

SIGNATURE

L'adhérent-e est destinataire de la presse syndicale nationale et académique (numéros spéciaux consacrés aux mouvements d'affectation).
 Vous êtes informé-e immédiatement après la réunion d'affectation au ministère, de votre académie de rattachement.